

## Appel de propositions

# Programme de recherche sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec

## Action concertée thématique

### En résumé

<b>Année de concours :</b>	2023-2024
<b>Volets offerts :</b>	Projet de recherche et synthèse des connaissances
<b>Date limite (prédemande) :</b>	Mercredi le 14 septembre 2022, 16 h
<b>Date limite (demande) :</b>	Mercredi le 11 janvier 2023, 16 h
<b>Nombre de subventions offertes :</b>	6
<b>Durée du financement :</b>	Variable selon les volets - Maximum 3 ans
<b>Annnonce des résultats :</b>	Semaine du 20 mars 2023

### Proposé par :

**Le ministère de la Sécurité publique (MSP)  
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**

### Avec la collaboration de

**Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales (DPCP)**

**Ministère de la Justice du Québec (MJQ)**

**Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**

**Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA)**

**Secrétariat à la Condition féminine (SCF)**

**Secrétariat à la Jeunesse (SJ)**

## Table des matières

1. Objectifs .....	3
2. Contexte .....	3
3. Besoins de recherche .....	4
4. Conditions du concours et des subventions .....	7
5. Définition des volets offerts dans ce concours .....	10
6. Processus et critères d'évaluation .....	10
7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement .....	13
8. Dates importantes .....	15
9. Renseignements.....	15
10. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires .....	16
11. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires .....	18
12. Annexe 3 — Dépenses admissibles .....	20
13. Annexe 4 — Grille de signification des notes utilisée au FRQSC.....	22

# 1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC), son partenaire, le ministère de la Sécurité publique (MSP) et leurs collaborateurs invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions visant à mieux comprendre l'exploitation sexuelle au Québec. Les besoins de recherche spécifiques couvrent les axes suivants :

- Axe 1 : La prévention;
- Axe 2 : Les personnes achetant des services sexuels;
- Axe 3 : Les victimes.

Les résultats des projets financés devraient ainsi permettre d'éclairer la décision et l'intervention de l'ensemble des parties prenantes afin d'améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec ainsi que l'intervention auprès de ceux et celles qui en sont victimes.

---

## 2. Contexte

Au Québec, le nombre d'infractions liées à l'exploitation sexuelle déclarées aux services policiers est en augmentation depuis 2015. En 2015, les services de police de la province enregistraient ainsi 764 infractions contre 2 209 en 2020<sup>1</sup>. Ces données regroupent trois grandes catégories d'infraction associées à l'exploitation sexuelle, soit le proxénétisme et la traite de personnes (11,9 % des infractions en 2020), la marchandisation des services sexuels (2,6 % des infractions en 2020) ainsi que la pornographie juvénile et la publication d'images intimes de personnes mineures (85,5 % des infractions en 2020)<sup>2</sup>.

La lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs constitue une priorité nationale, mais les recherches menées dans ce domaine restent peu nombreuses et limitées en raison, notamment, du caractère illicite de ce phénomène. Dans son [rapport](#) déposé le 3 décembre 2020, la [Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs](#) (CSESM) soulignait le manque d'information sur le sujet et l'importance d'accroître les connaissances en la matière afin de lutter efficacement contre ce phénomène. En réponse aux recommandations de la CSESM, le ministère de la Sécurité publique a déposé en décembre 2021 son Plan d'action gouvernementale 2021-2026, dont la mesure 1 prévoit de soutenir la réalisation de projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec. Ce plan d'action traite prioritairement la situation des personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle, mais les mesures proposées ne se limitent pas aux personnes mineures.

Sur le plan légal, depuis l'adoption de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation en 2014, le proxénétisme — défini dans le Code criminel comme le fait d'amener une personne à offrir ou à rendre des services sexuels moyennant rétribution<sup>3</sup> — est reconnu comme une forme d'exploitation ayant des effets préjudiciables sur les personnes qui offrent ces services sexuels<sup>4</sup>. Le fait de bénéficier d'un avantage matériel provenant de ces services est aussi considéré comme une infraction<sup>5</sup>. Afin de réduire la demande pour la prostitution, la Loi

---

1 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2021), *Données du Programme DUC 2.2*.

2 *Ibid.*

3 Code criminel, art. 286.3

4 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2021), *Proxénétisme et exploitation sexuelle à des fins commerciales. État de la situation*, p. 7

5 Code criminel, art. 286.2.

a en outre fait en sorte que l'achat de services sexuels et toute communication en vue d'obtenir de tels services sont désormais considérés comme des infractions criminelles<sup>6</sup>. La publicité dans le but d'offrir les services sexuels d'autrui moyennant rétribution est également illégale depuis 2014<sup>7</sup>. Cette réforme reconnaît la prostitution comme une forme d'exploitation ciblant principalement les femmes et les filles et vise à en réduire l'incidence en mettant l'accent sur l'imposition de peines aux acheteurs et acheteuses de services sexuels ainsi qu'aux personnes qui profitent financièrement de la prostitution d'autrui. Mais la nature clandestine des activités rend tout de même difficile la collecte d'information, les victimes n'étant pas toujours enclines à parler de ce qu'elles vivent, et ce, pour différentes raisons. Par conséquent, bien que plusieurs chercheur.e.s et organisations se soient intéressé.e.s au sujet et aient contribué à faire la lumière sur certains aspects de ce phénomène, plusieurs volets demeurent à explorer.

L'absence de données issues de la recherche rend en outre difficile la prise de décision des autorités, tant gouvernementales que policières, quant aux mesures à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes victimes. L'évaluation des pratiques et des programmes, le partage des connaissances et la mise à niveau des actions en matière de prévention et d'intervention sont donc également au nombre des besoins exprimés par les parties prenantes. Il apparaît par conséquent essentiel d'élargir les savoirs relatifs à [l'exploitation sexuelle](#) afin d'améliorer les interventions de même que d'assister la prise de décisions entourant cette problématique. C'est dans ce contexte que le MSP a choisi de s'associer au FRQSC pour la mise sur pied de ce programme de recherche.

---

### 3. Besoins de recherche

Tous les besoins de recherche qui suivent sont directement en lien avec l'objectif principal du programme de recherche, **soit le développement des connaissances sur l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec**.

Les personnes qui souhaitent déposer une pré-demande et une demande de financement dans le cadre du concours doivent indiquer clairement, dans le formulaire, **LE besoin** (ex. : 1,3) auquel leur projet entend répondre.

---

<sup>6</sup> *Ibid*, art. 286.1.

<sup>7</sup> *Ibid*, art. 286.4

## Besoins de recherche spécifiques<sup>8</sup> :

### **AXE 1 : LA PRÉVENTION**

Axe/Besoin	Nombre de subventions offertes	Volet	Durée	Montant maximal de la subvention
Axe 1 — La prévention, besoin 1.1	1	Synthèse des connaissances	1 an	60 000 \$
Axe 1 — La prévention, besoin 1.2	1			60 000 \$
Axe 1 — La prévention, besoin 1.3 (Doit couvrir A et B)	1			100 000 \$

- 1.1 Quels sont les facteurs qui contribuent ou qui nuisent à l'efficacité des pratiques de prévention auprès : a) des victimes ? b) des proxénètes ?
- 1.2 Quels sont les leviers d'intervention en émergence ainsi que ceux jugés les plus prometteurs pour intervenir auprès des personnes achetant des services sexuels (actuels et potentiel — à l'exclusion des proxénètes).
- 1.3 **A)** Quels sont les facteurs qui contribuent ou qui nuisent à l'efficacité des pratiques de sensibilisation à l'exploitation sexuelle?  
ET  
**B)** Quelles sont les pratiques émergentes, exemplaires ou prometteuses en matière de sensibilisation à l'exploitation sexuelle dans d'autres juridictions? Lesquelles sont adaptables au contexte québécois ?

### **AXE 2 : LES PERSONNES ACHETANT DES SERVICES SEXUELS<sup>9</sup>**

Axe/Besoin	Nombre de subventions offertes	Volet	Durée	Montant maximal de la subvention
Axe 2 — Les personnes achetant des services sexuels (Dois couvrir A et B)	1	Projet de recherche	2-3 ans	260 000 \$

- A) Quel est le portrait des personnes (judiciarisées ET non judiciarisées) achetant des services sexuels au Québec ?  
ET
- B) Quelles sont les raisons qui expliquent ou facteurs qui motivent l'achat de services sexuels ?

<sup>8</sup> Un second appel de propositions sera lancé ultérieurement, qui portera plus spécifiquement sur les populations autochtones du Québec. Les personnes qui le souhaitent peuvent toutefois répondre aux besoins présentés dans cette section en incluant les populations autochtones au nombre des populations ciblées par le projet. Le cas échéant, ces personnes sont invitées à s'adjoindre le concours de partenaires autochtones et à s'engager envers eux à respecter le [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#) ou encore le [Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec](#), voire les deux.

<sup>9</sup> Depuis le 6 décembre 2014, l'achat de services sexuels est jugé criminel au Canada. Cette réforme législative visait à réduire l'incidence de cette exploitation sexuelle en mettant l'accent sur l'imposition de peines aux acheteurs de services sexuels et aux personnes qui profitent financièrement de la prostitution d'autrui.

### **AXE 3 : LES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLES**

<b>Axe/Besoin</b>	<b>Nombre de subventions offertes</b>	<b>Volet</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant maximal de la subvention</b>
Axe 3 — Les victimes d'exploitation sexuelles, besoin 3.1	1	Synthèse des connaissances	1 an	60 000 \$
Axe 3 — Les victimes d'exploitation sexuelles, besoin 3.2 (Dois couvrir A, B et C)	1	Projet de recherche	2-3 ans	160 000 \$

#### **3.1 Profil des victimes<sup>10</sup>**

- A) Quel est le profil des victimes d'exploitation sexuelle ? (Différenciation par exemple selon : le type de région — urbain, rural, éloigné — ; le groupe d'âge ; identité de genre et sexuelle).  
ET
- B) Quels sont les principaux facteurs de risque menant à la victimisation en matière d'exploitation sexuelle ?

#### **3.2 Besoin et services**

- A) Dans quelle mesure les services qui leur sont destinés sont-ils connus des victimes d'exploitation sexuelle ?
- B) Comment et dans quelle mesure ces services répondent-ils à leurs besoins (offres, accessibilité, pertinence...)?
- C) De quel type de services auraient-elles besoin pour les soutenir dans leurs démarches de sortie de l'exploitation sexuelle et de ses problématiques associées ?

#### **Besoins transversaux :**

Afin de maximiser l'utilité des résultats de recherche pour l'élaboration ou la révision de politiques publiques et d'accroître leur pertinence dans le cadre du présent concours, les projets proposés devront autant que possible prendre en considération les dimensions suivantes :

- Régions du territoire québécois/type de région (métropole, urbain, rural, régions éloignées);
- Âge;
- Identité de genre et sexuelle.

Les projets proposés devront également témoigner d'un effort pour :

- Mettre en valeur et utiliser des données déjà disponibles ou, si de nouvelles collectes de données s'imposent, indiquer en quoi les données actuelles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de connaissances ciblés par leur proposition.

---

<sup>10</sup> Les conséquences de la prostitution chez les filles et les femmes sur les plans socio-économique, psychologique, relationnel, social et comportemental ainsi que les pratiques qui favorisent le désistement de la prostitution chez les filles et les femmes ont été documentées dans le cadre d'une Action concertée issue d'un partenariat entre le SCF et le FRQSC. Pour consulter le rapport de recherche produit par Mme Nadine Lanctôt et son équipe : [La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes - Fonds de recherche du Québec - FRQ \(gouv.qc.ca\)](#)

## 4. Conditions du concours et des subventions

### Caractéristiques du concours

Axe/Besoin	Nombre de subventions offertes*	Volet	Durée	Montant maximal de la subvention	Frais indirects de recherche (FIR)
Axe 1 – La prévention Besoin 1.1	1	Synthèse des connaissances	1 an	60 000 \$	n/a
Axe 1 – La prévention Besoin 1.2	1			60 000 \$	
Axe 1 – La prévention Besoin 1.3	1			100 000 \$	
Axe 2 – Les personnes achetant des services sexuels	1	Projet de recherche	2-3 ans	260 000 \$	27 % du montant de la subvention
Axe 3 – Les victimes d’exploitation sexuelles Besoin 3.1	1	Synthèse des connaissances	1 an	60 000 \$	n/a
Axe 3 – Les victimes d’exploitation sexuelles Besoin 3.2	1	Projet de recherche	2-3 ans	160 000 \$	27 % du montant de la subvention

\* Les subventions seront offertes au mérite pour chacun des besoins (mise en rang selon l’excellence à l’évaluation scientifique pour chacun des besoins, maximum d’une subvention par besoin, seuil de financement à 75 %).

- Le montant de la subvention inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres de suivi et de transfert des connaissances organisées par le Fonds.
- Les frais indirects de recherche (FIR ; [RGC](#), section 8.2) s’ajoutent au montant de la subvention. Les FIR, qui permettent de couvrir les frais généraux des établissements universitaires et collégiaux gestionnaires de la subvention, leur sont versés directement.
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d’un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégage­ment de la tâche d’enseignement en vertu du programme [Dé­gagement d’enseignement pour la recherche au collégial](#). Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme et à consulter [l’annexe 1](#).

## Admissibilité

L'admissibilité de la prédemande et de la demande de financement ainsi que des chercheurs et chercheuses<sup>11</sup> est déterminée par le Fonds sur la base des informations et des documents reçus à l'heure et la date limites du concours. Elle doit être maintenue pendant toute la durée du financement, en cas d'octroi. À tout moment du processus, une candidature peut être déclarée non admissible.

### Chercheur principal ou chercheuse principale<sup>12</sup> :

Seules les personnes répondant aux statuts 1, 2 ou 3 se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (2)
- Chercheur ou chercheuse de collègue (3)

### Cochercheurs ou cochercheuses :

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts 1, 2, 3 ou 4a) suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (1);
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (2);
- Chercheur ou chercheuse de collègue (3);
- Autres statuts en recherche (4);
- Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ (4a).

Pour connaître les exigences et les informations spécifiques relatives aux cochercheurs et cochercheuses, veuillez consulter l'[annexe](#) prévue à cet effet.

### Collaborateurs ou collaboratrices :

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut s'adjoindre des collaboratrices et collaborateurs répondant à tous les statuts relatifs aux subventions tels que définis par les RGC ainsi que des chercheurs et chercheuses hors Québec. En revanche, les personnes répondant aux statuts en formation ne sont pas admissibles à ce rôle.

La chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

## Autres conditions du concours

- Cette *Action concertée* permettra d'offrir des subventions sous les volets Projet de recherche et Synthèse des connaissances.
- Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> avril 2023 et la date de fin est variable selon le volet.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule prédemande et une seule demande de subvention peuvent être déposées à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal, tous volets confondus.**

---

<sup>11</sup> La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les [RGC](#).

<sup>12</sup> Sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1 et 2).



- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheuses et les cochercheurs (incluant la chercheuse principale ou le chercheur principal) peuvent participer à un maximum de quatre demandes.**
- La prédemande et la demande de financement sont rédigées de préférence en français, mais elles peuvent l'être également en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.
- Cette *Action concertée* est soumise à l'ensemble des règles établies par les FRQ dans leurs [Règles générales communes](#) et dans le [programme Actions concertées](#) du FRQSC.

### **Conditions de la subvention**

- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre du [programme Actions concertées](#), la chercheuse principale ou le chercheur principal qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l'*Action concertée* et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées et animées par le Fonds, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. À moins qu'elles ne se tiennent par visioconférence, ces rencontres se tiennent à Québec et parfois à Montréal.
- Les personnes titulaires ou d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec — Société et culture, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du [programme Actions concertées](#).
- Au terme de la subvention, un Rapport de recherche, présentant les résultats du projet, doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période d'octroi. Ce rapport devra s'inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#). **Les deux premières sections de ce rapport doivent être rédigées en français.** Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu'à l'approbation de ce rapport par le FRQSC.
- Le « rapport final » (de nature administrative, à remplir dans FRQnet) devra également être complété, mais dans un second temps, soit 6 à 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des subventions offertes.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles. À moins qu'elle ne se tienne par visioconférence, cette rencontre se tiendra à Québec. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés sont tenus d'y participer.

## 5. Définition des volets offerts dans ce concours

### **Projet de recherche**

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheuses et de chercheurs, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention.

### **Synthèse des connaissances**

La synthèse des connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques pour les besoins de recherche identifiés dans l'appel de propositions. De plus, lorsque des données issues de milieux de pratique existent, la synthèse financée peut aussi inclure une recension de pratiques accompagnée d'analyses comparées. La synthèse permet donc de faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique, de manière à dégager des pistes de réflexion et d'action utiles tant pour la recherche que pour la prise de décision et les personnes impliquées dans le milieu.

---

## 6. Processus et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de prédemande et de demande de financement dans le Portfolio électronique FRQnet de la chercheuse principale ou du chercheur principal.

Le processus d'évaluation se déroule en deux étapes :

- L'évaluation de pertinence (prédemande) — évaluation par les partenaires de l'action concertée;
- L'évaluation scientifique (demande de financement) — évaluation par les pairs.

Seules les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande) seront invitées à déposer une demande de financement complète.

Pour connaître la nature et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples informations à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du [programme Actions concertées](#).

### **Évaluation de la prédemande** :

L'approbation institutionnelle n'est pas requise à l'étape de la prédemande.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères d'évaluation de la prédemande sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>60 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	<b>30 points</b>
<b>Mobilisation des connaissances et liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité de la stratégie de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i></li> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i></li> </ul>	<b>10 points</b>

Synthèse des connaissances		
Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>60 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	<b>25 points</b>
<b>Mobilisation des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i></li> </ul>	<b>15 points</b>

Les recommandations du comité de pertinence sont transmises au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

### **Évaluation de la demande de financement**

L'approbation institutionnelle est obligatoire à cette étape.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70 %, mais le seuil le financement est établi à 75 % pour ce concours.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

<b>Projet de recherche</b>		
<b>Critères</b>	<b>Sous-critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique</li> <li>• Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier</li> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence</li> </ul>	<p><b>50 points</b> Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision</li> <li>• Stratégie de <u><a href="#">mobilisation des connaissances</a></u> (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.)</li> <li>• Liens avec les partenaires du milieu</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées</li> </ul>	<p><b>10 points</b></p>

Synthèse des connaissances		
Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique</li> <li>• Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier</li> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence</li> </ul>	<p><b>50 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision</li> <li>• Stratégie de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.)</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées</li> </ul>	<p><b>10 points</b></p>

## 7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devra être déposé selon les modalités décrites plus bas, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Les instructions ainsi que le nombre de pages permises pour chacune des sections sont spécifiés directement dans les formulaires de prédemande et de demande de financement.

**Les précisions quant au contenu des documents à joindre sont présentées à [l'annexe 1](#).**

## **Documents requis pour la prédemande :**

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale<sup>13</sup>
- Formulaire électronique de prédemande dûment complété, incluant les fichiers (PDF) suivants, à joindre aux sections concernées :
  - Description du projet ou de la programmation
  - Bibliographie

## **Documents optionnels :**

- Lettres d'appui des partenaires

## **Documents requis pour la demande de financement :**

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale et des cochercheurs et cochercheuses<sup>14</sup>
- Formulaire électronique de demande de financement dûment complété, incluant les fichiers (PDF) suivants, joints aux sections concernées :
  - Description du projet ou de la programmation
  - Bibliographie
  - Justification des dépenses prévues

## **Documents pouvant être requis selon les circonstances:**

- CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4<sup>15</sup>
- Lettres d'appui des partenaires
- Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite
- Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi
- Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse-clinicienne
- Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue

## **Précision pour le consentement des cochercheurs et cochercheuses**

Tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet à défaut de quoi le formulaire de demande de financement ne pourra pas être transmis au Fonds.

---

13 **Prédemande** : Seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal sont exigés à ce stade. Il est requis de joindre le CV commun canadien et le fichier .PDF des contributions détaillées à la section « CV commun canadien » du Portfolio électronique FRQnet. La personne candidate doit d'assurer que ceux-ci soient à jour. Les CCV transmis avant le 1er juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

14 **Demande de financement** : Le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal et des cochercheurs et cochercheuses sont exigés à ce stade. Les CCV et les fichiers joints des contributions détaillées doivent être à jour. Les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet à défaut de quoi le formulaire de demande de financement ne pourra pas être transmis au Fonds.

15 Le CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4a) des RGC, doit être transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui les regroupera en un seul fichier PDF. Chaque CV abrégé doit respecter les [règles de présentation du CV abrégé](#).

## 8. Dates importantes

Le formulaire de **prédemande**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **mercredi 14 septembre 2022 à 16 heures**, de même que les documents à joindre.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 19 octobre 2022 et se fera par courriel.

Le formulaire de **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet, du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **mercredi 11 janvier 2023 à 16 h**, de même que les documents à joindre.

L'approbation de l'établissement gestionnaire est obligatoire à l'étape de la demande complète. Il est de la responsabilité de la chercheuse principale ou du chercheur principal de s'assurer que sa demande soit d'abord approuvée par son établissement qui doit la transmettre au Fonds dans les délais prescrits.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **20 mars 2023**.

Le début des projets est prévu pour le **1<sup>er</sup> avril 2023**.

---

## 9. Renseignements

### **Pour obtenir plus d'informations sur ce concours**

Marc Bélanger

Responsable de programmes

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marc.belanger@frq.gouv.qc.ca](mailto:marc.belanger@frq.gouv.qc.ca)

### **Pour toute question d'ordre technique**

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Courriel : [elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

## 10. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires

### **CV commun canadien (CCV) et types de CV requis pour les cochercheurs et cochercheuses**

Veillez consulter les documents [Préparer un CV pour les Fonds](#) et fichier joint des [contributions détaillées](#), ainsi que [Exigences pour les cochercheurs et cochercheuses participant aux demandes d'aide financière](#).

### **Documents additionnels**

Des documents additionnels sont requis à l'étape de la demande de financement, pour les chercheurs ou chercheuses à la retraite, de collègue et sous octroi.

#### **Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses ou chercheurs à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils possédaient, avant leur départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'ils bénéficieront pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de leurs activités de recherche et qu'ils continueront, le cas échéant, à former des étudiantes et des étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.

#### **Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses ou chercheurs universitaires, chercheuses universitaires cliniciennes ou chercheurs universitaires cliniciens occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence (chercheuses ou chercheurs sous octroi) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

#### **Justification pour chercheuse ou chercheur de collègue**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Dégagement — collègues » de son formulaire de demande de financement.

Il revient au chercheur principal ou à la chercheuse principale d'identifier chaque cochercheur ou cochercheuse de collègue pour lequel est demandé un dégagement de tâches d'enseignement et/ou un supplément statutaire. Devront y être précisés, pour chaque cochercheur ou cochercheuse de collègue invité.e à rejoindre la composition de l'équipe :



- le nom de la personne bénéficiaire du dégagement de tâches d'enseignement et/ou du supplément statutaire ainsi que son établissement collégial de rattachement,
- l'estimation du montant réclamé pour le dégagement d'enseignement, le cas échéant,
- la demande de supplément statutaire, le cas échéant,
- le rôle joué par cette personne dans la recherche proposée,
- la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.

### **Précisions pour les chercheuses et chercheurs de collègue**

Les chercheuses et chercheurs de collègue inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégagement de la tâche d'enseignement en vertu du programme [Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial](#). Les chercheuses et chercheurs de collègue pressentis comme cochercheuses ou cochercheurs n'ont pas de formulaire à compléter au stade du dépôt de la demande complète. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, le cas échéant, le formulaire les concernant spécifiquement (incluant celui de la chercheuse principale ou du chercheur principal) sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. Toutefois, leurs CCV ainsi que le fichier joint des contributions détaillées qui l'accompagne doivent être transmis avec le formulaire de demande complète, comme ceux de tous les autres cochercheuses et cochercheurs. Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme.

### **Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse clinicienne**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses cliniciennes ou chercheurs cliniciens doivent fournir une lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser leur projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQSC ou du FRQS).

# 11. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

## **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

## **Droits du partenaire et du Fonds concernant les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et leur diffusion**

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations, dans le respect des règles\* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

\*IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des trois Conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), 1998 (avec les modifications de 2005 et, en 2011), Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, [Politique sur la conduite responsable en recherche](#), sept. 2015.

## **Droits du partenaire et du Fonds concernant le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques**

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche final et la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQSC s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et aux FRQSC et FRQS sur le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQSC s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

## **Délai de divulgation**

Tel que mentionné dans les règles du Programme *Actions concertées* ainsi que dans les appels de propositions, dans le cas où le Fonds ou leur partenaire requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la titulaire d'octroi, les Parties et les autres Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la titulaire de l'octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Normalement, le délai ne devrait pas excéder un mois suite à la validation administrative par le FRQSC et la transmission du document aux partenaires. Toutefois, ce délai peut exceptionnellement être plus long lorsqu'un événement majeur est prévisible (par exemple, la tenue d'une commission parlementaire). Dans ces cas, le délai sera discuté par les Parties et le ou la titulaire d'octroi lors d'une rencontre de suivi.

## **Citations appropriées**

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

## 12. Annexe 3 — Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	CHERCHEUR DE COLLÈGE* (pour information)
Soutien aux étudiantes et étudiants — rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiantes et étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiantes et étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiantes et étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien aux étudiantes et étudiants — bourses et compléments de bourses	Étudiantes et étudiants du collégial — bourses			
	Étudiantes et étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle — bourses			
	Étudiantes et étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle — bourses			
	Étudiantes et étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle — bourses			
	Stagiaires postdoctoraux — bourses			
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Professionnelles et professionnels de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège — Dégagement			
	Chercheuses et chercheurs universitaires — Dégagement			
	Partenaires — Dégagement			
Honoraires et dédommagement	Conférencières et conférenciers invités			
	Chercheuses et chercheurs invités			
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques			
	Artistes professionnels			
	Participant·es et participants de l'étude			
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche			
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)			

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	CHERCHEUR DE COLLÈGE*
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche			
	Sécurité et élimination sûre des déchets			
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)			
	Ressources liées aux activités cliniques			
	Animaux de laboratoire			
	Transport de matériel et d'équipement			
	Achat et accès à des banques de données			
	Fournitures informatiques			
Frais de télécommunication	Télécommunications			
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Reprographie et traduction			
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche			
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux			
	Organisation d'événements ou d'activités			

Dépenses non admissibles

\* Ces fonds (dégagement de la tâche d'enseignement et supplément statutaire) s'ajoutent au montant de la subvention demandée et sont conditionnels à la disponibilité des crédits au moment de l'octroi des subventions.

## 13. Annexe 4 — Grille de signification des notes utilisée au FRQSC

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
<b>RECOMMANDÉ POUR FINANCEMENT</b>	90-100 %	Exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence<sup>1</sup></li> </ul>
	80-89,9 %	Excellent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfait à la norme d'excellence</li> <li>Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables</li> </ul>
	70-79,9 %	Très bien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfait partiellement à la norme d'excellence</li> </ul>
<b>70 %</b> ➔ Seuil de passage pour un critère éliminatoire et de recommandation pour financement d'une demande			
<b>NON RECOMMANDÉ POUR FINANCEMENT</b>	60-69,9 %	Bien à faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne satisfait pas à la norme d'excellence</li> <li>Comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels</li> </ul>
	59,9 % et moins	Inadéquat / Insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne répond pas au critère examiné ou ne permet pas de l'évaluer en raison d'informations manquantes ou incomplètes</li> </ul>

### ÉCHEC

La demande de financement (ou prédemande) **n'atteint pas le seuil de passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement**

<sup>1</sup>**NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiant.e.s, chercheur.e.s, praticien.ne.s, etc.) auxquelles le programme s'adresse.